

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023**

D.F.23-01-06

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Jean-Claude RAPPY, adjoint au maire en charge des Finances

Nombre de Conseillers en exercice :23

Nombre de Conseillers présents et représentés :21

Délibération réceptionnée en Préfecture le :6 février 2023

Délibération publiée le :6 février 2023

Le deux février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-six janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Didier BAU, Sandrine CROST, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Catherine BA, Jérôme ARRAMBOURG, Delphyne GISSIEN, Loïc CALARD, Estelle SEGURA

ONT DONNÉ PROCURATION :

LLAMBRICH Nathalie (pouvoir à Loïc CALARD), PAVAILLER Martine (pouvoir à Jean-Michel MASSON), PERRIN Julien (pouvoir à Thierry LONGCHAMP), PUYPE Marc (pouvoir à Marie-Claude REGACHE)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : PUYPE Camille

ABSENTE : SALMON Samuèle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

D.F.23-01-06

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Jean-Claude RAPPY, adjoint au maire en charge des Finances

Monsieur Rappy, adjoint aux finances expose que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour objet de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif conformément aux dispositions de l'articles L.2312-1 et suivants du CGCT.

Considérant que le débat en Conseil Municipal doit avoir lieu, au plus tard, dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le contenu de ce débat n'est pas soumis au vote mais son compte rendu figure au registre des délibérations de la commune de St Maurice de Gourdans,

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR L'ADJOINT AUX FINANCES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, au sein du Conseil Municipal, du débat portant sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2023,
- **DIT** que la présente délibération à laquelle est annexée le texte introductif au débat sera affichée pendant un mois en mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam SAINT-GENIS



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET




En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication